

# **Procès verbal du conseil Communauté de Communes du Pays Beaumontois du 20 Décembre 2008**

L'an deux mille huit, le vingt Décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD, sous la présidence de Maryse BALSE, à la suite de la convocation adressée le 12 Décembre 2008.

**Nombre de membres en exercice :** 30

**Présents :** 28

**BAYAC**

Annick CAROT  
Florence MENUT

**BEAUMONT DU PERIGORD**

Michel MARCHAL  
Marie Thérèse MANGEOT  
Gérard ROUSSELY  
Pierre VALLERON

**BOURNIQUEL**

Jean-Marie SELOSSE  
Rose-Marie ROUX

**LABOUQUERIE**

Michelle CABANE  
Marylène BLANCHEZ

**MOLIERES**

Isabelle LAAN  
Jean-Luc HAVARD

**MONSAC**

Claude CHASTENET  
Daniel SEGALA

**MONTFERRAND DU PERIGORD**

Georges MEYRIGNAC  
Odile DELCEL

**NAUSSANNES**

Pierre BONAL  
Marie-Line BOISSERIE

**NOJALS ET CLOTTES**

Alain MERCHADOU  
Claude ISSARTIER

**RAMPIEUX**

Daniel GRIMAL

SAINT AVIT SENIEUR

Eric VIERO  
Patricia PARRA

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD  
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Maryse BALSE  
Thierry PIMOUGUET  
Michel LIGNAC

### **ORDRE DU JOUR**

1. Contrat enfance jeunesse avec la CAF 2008-2011  
Signature de la convention
2. Renouvellement de contrats de travail et avenants  
-modification de l'emploi du temps des agents liés à la vie scolaire-
3. Régime indemnitaire
4. Augmentation des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2009
5. Dossiers présentés à la DGE (Dotation Globale d'Equipement)
6. Consultation concernant le service d'Assainissement Non Collectif
7. Compte-rendu de la cellule MAPA pour le marché des produits d'entretien
8. Travaux en cours
9. Assistance à la mise à jour du site INTERNET et hébergement
10. Questions diverses

Le Président, Maryse BALSE, ouvre la séance à 9H00 en demandant aux présents de bien vouloir excuser l'absence de Dominique MORTEMOUSQUE pour des raisons de santé.  
Elle procède ensuite à l'appel des membres présents et soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 29 Novembre 2008 qui est adopté à l'unanimité.

### Contrat enfance jeunesse avec la CAF 2008-2011

Le président explique que la CAF procède actuellement au renouvellement de ses contrats avec les collectivités.

Auparavant elle avait des contrats enfance et des contrats temps libres. Maintenant elle n'a plus qu'un seul contrat, le **contrat enfance jeunesse** qui concerne tous les enfants (des plus jeunes aux ados sans distinction + ou - 6 ans comme auparavant).

Ce contrat enfance jeunesse est national. Il dure 4 ans.

Au niveau de la CCPB, il porte sur les actions suivantes :

- **Accueil de loisirs**

Il s'agit de l'accueil périscolaire et extrascolaire.

Le contrat est établi avec les données d'une année de référence. Considérant la reprise de la totalité de l'accueil de loisirs par la CCPB au 01/01/08, la CAF a travaillé sur les bases d'un prévisionnel d'activités et de budget 2008.

Total des charges : 155 123 €

Nombre d'heures facturées aux familles : 34 543 h

Nombre d'heures théoriques : 40 220 h (nombre d'heures d'ouverture au public)

Taux d'occupation : 85.89%

Prix de revient : 4.49 €

Coût à la collectivité : 128 123 €      Part prise en charge par la CAF : 120 126.80 €

Il en ressort un taux d'aide qui devrait être de 56.48% mais qui est plafonné à 55%.

Contrat en 2007	nouveau contrat
67 847.62	<b>59 603.42</b>

L'aide de la CAF porte sur l'effort fait par la collectivité. Les points importants à maîtriser pour avoir la pérennité de ce contrat sont

- le maintien de l'offre de service donc de la capacité théorique d'heures d'ouverture au public de l'accueil de loisirs
- le maintien de l'activité facturée supérieure au taux de 60% requis.

- **Coordination**

Il faut un poste de coordination à temps plein (coût : 25 004.00 €). Le montant du contrat serait de 14 122.38 € (taux 56.48%) mais le coût de ce poste est limité à 15% du montant des prestations payées. Le remboursement par la CAF va donc être de 10 657.49 € par an.

La condition est le maintien à temps plein du poste.

- **Relais d'assistance maternelle RAM**

Le RAM géré par le SIAS de Lalinde concerne 5 partenaires et la CCPB représente 12% des activités qui s'élèvent à 40 000 €. Une fois les aides de la CAF et du conseil général déduites, la part de la CCPB revient à 1416 €. Le contrat prend en charge 55% soit 778 €.

**Le nouveau contrat** est nettement moins avantageux mais moins contraignant. Aussi comme notre contrat s'élevait pour un an à 82 769.94 € par an et que l'on aura 71 039.89 € pour l'ensemble des actions, une dégressivité a été instaurée.

La baisse est lissée sur la base d'une perte de 2% par an et donne lieu à une compensation (qui est versée à part du contrat) exple : pour 2008 : 8 797 € ; pour 2009 : 5 869 €.

- **Actions nouvelles du CEJ**

Lieu d'accueil Enfant parent : Cette structure est nouvelle pour la CAF. Elle peut prétendre à la Prestation de service de la CAF pour la supervision des intervenants dans leur accompagnement des familles.

Cette action est financée sur la base de 60 heures par an pour un montant total de 1784 € à la charge de la CCPB. La somme prise en compte par la CAF est de 1 248.80 € donc la CAF versera 686.73 €.

Le conseil de la communauté de communes est favorable à la signature de ce contrat avec la CAF.

Renouvellement de contrats de travail et avenants
---

La suppression de l'école le Samedi (décret du 15 Mai 2008) a eu des répercussions dans le monde enseignant (la durée de l'enseignement est fixée à 24heures contre 26 auparavant et il est instauré 2 heures d'aide personnalisée pour les élèves en difficultés) dans les collectivités (agents communaux, ATSEM,...).

La refonte des plannings des agents intervenant dans les écoles (entretien, animation,...) a été très compliquée surtout pour les ATSEM qui perdent l'équivalent de 13 jours de travail dans l'année.

Certaines collectivités ont modifié l'emploi du temps, parfois au prix d'une déprofessionnalisation avec des heures de ménage, beaucoup ont passé leurs agents à temps partiel.

La CCPB a décidé de ne pas diminuer le temps de travail rémunéré des agents et de redéployer les heures en faisant faire des travaux que très souvent les enseignants réclamaient depuis longtemps, en aménageant les emplois du temps avec des heures de ménage pour l'entretien des locaux vers la fin des vacances,.... Ceci à un coût pour notre structure (10 500 €).

Les emplois du temps ont été modifiés en conséquence. Plusieurs agents nous ont fait part de leur satisfaction.

Seule une personne a accepté la réduction de son temps de travail en estimant qu'elle avait déjà le temps suffisant pour faire son travail.

#### Renouvellement des contrats de travail

Le président explique que la suppression de l'école le Samedi (décret du 15 Mai 2008) a eu des répercussions dans les collectivités (agents communaux, ATSEM,...). La refonte des plannings des agents intervenant dans les écoles (entretien, animation,...) a été très compliquée.

La CCPB a décidé de ne pas diminuer le temps de travail rémunéré des agents et de redéployer les heures en faisant faire des travaux que très souvent les enseignants réclamaient depuis longtemps, en aménageant les emplois du temps avec des heures de ménage pour l'entretien des locaux,....

Seule une personne a accepté la réduction de son temps de travail en estimant qu'elle avait déjà le temps suffisant pour faire son travail.

#### ❖ **Renouvellement contrat de travail Valérie Guimberteau**

Le contrat de travail de Valérie Guimberteau (agent technique à temps non complet (21,25 heures hebdomadaires)) qui intervient au restaurant scolaire de Naussannes, arrivera à son terme le 31 décembre 2008.

Pour 2009 il est proposé de renouveler son contrat dans les mêmes fonctions mais avec une réduction de son temps de travail à 20,75h/semaine.

Le conseil approuve cette modification de contrat.

#### ❖ **Renouvellement contrat de travail Bernadette Boutade**

Bernadette Boutade travaille comme agent à l'école maternelle de BEAUMONT et à l'école de SAINT AVIT SENIEUR avec un temps de travail annualisé correspondant à 2 jours hebdomadaires.

Son contrat de travail 12.50/35<sup>ème</sup> en tant qu'agent technique à temps non complet, arrivera à son terme le 31 janvier 2009.

Il est proposé de lui renouveler son contrat dans les mêmes conditions. Le conseil accepte.

#### ❖ **Renouvellement contrat de travail Nicole COUDERC**

Nicole COUDERC est agent de surveillance de la garderie de SAINT AVIT SENIEUR à raison de 11,60/35<sup>ème</sup> (temps annualisé).

La garderie de SAINT AVIT SENIEUR améliorant son taux de fréquentation, il est proposé de lui renouveler son contrat de travail jusqu'au 31/08/2009. Le conseil approuve.

#### ❖ **Renouvellement contrat de travail Audrey BLONDY**

Actuellement, Audrey BLONDY assure le remplacement du congé maternité de Karine SUDERIE.

Elle a un CDD à raison de 20/35<sup>ème</sup> de 4 mois qui se termine le 31/12/2008.

Le président propose de lui faire un nouveau contrat de 1 mois pour besoin occasionnel.

Le conseil accepte.

### **Régime indemnitaire**

Il s'agit de primes et indemnités fondées sur l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 et le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, déterminées par référence à certains services déconcentrés de l'Etat

Le régime indemnitaire a été institué en réponse à deux préoccupations :

- reconnaître les efforts des agents les plus motivés
- lutter contre l'absentéisme

La délibération qui institue le régime actuel relève du conseil de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois en date du 24 février 2007.

Les indemnités sont versées mensuellement et sont calculées au prorata du temps de travail hebdomadaire pour les agents à temps non complet. Le régime indemnitaire est supprimé en cas d'absence autre que les congés maternité et paternité, les arrêts consécutifs à un accident du travail.

Les indemnités attribuées :

► INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IFTS)

*Bénéficiaires :*

Agents titulaires, stagiaires ou contractuels attachés ou secrétaire de mairie

*Montant moyen annuel\* :* 1 064.81 €

Le montant individuel ne peut dépasser 8 fois le montant moyen annuel attaché à la catégorie dont relève l'agent.

► INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)

*Bénéficiaires :*

Agents titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires

*Montants moyens annuels\* :*

Le montant moyen annuel de l'IAT est calculé par application à un montant de référence annuel fixé par grade, d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0 et 8.

Agents spécialisés des écoles maternelles	458.31 €
Adjoint d'animation	443.49 €
Adjoint administratifs 1 <sup>ère</sup> classe	458.31 €
Adjoint administratifs 2 <sup>ème</sup> classe	443.49 €
Adjoint techniques 2 <sup>ème</sup> classe	443.49 €

► INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES (IEMP)

*Bénéficiaires :*

En 2008, le secrétaire général et les deux agents de maîtrise.

*Montants moyens annuels\* :*

Attaché (secrétaire général)	1 372.04 €
Agents de maîtrise	1 158.61 €

En 2008, il a été attribué 43 620 ,61 € au titre du régime indemnitaire.

La commission du personnel et le bureau proposent d'attribuer un montant prévisionnel des indemnités à hauteur de 51 162 € en 2009 mais il faut rectifier ce montant car 6 700 € sont attribués en indemnités à l'agent de maîtrise alors qu'il s'agit en réalité d'un complément de revenus.

Le conseil accepte les propositions de la commission du personnel.

Des compléments de rémunération, ne relevant pas du régime indemnitaire, liés à l'exercice de missions particulières, sont également attribués :

- **indemnités de régisseurs** (Dupli-copies et photocopies, Taxe de séjour et Cantine scolaire de Beaumont-du-Périgord) 110 € par régie

- **nouvelle bonification indiciaire (NBI)** est attribuée sous forme d'un ajout de points à l'indice majoré pour tenir compte du niveau de technicité ou de responsabilité qui s'attache à certains emplois ou à certaines fonctions.

4 agents en bénéficient actuellement.

Augmentation des tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
---

Maryse BALSE explique qu'il faut fixer les tarifs 2009 avant le 1<sup>er</sup> janvier. Certains n'ont pas à être modifiés, d'autres doivent être simplement actualisés.

Concernant la location Salle La Calypso et celle de la Salle des sports de Naussannes, elle propose de laisser les tarifs tels quels.

Pour les activités Péri et extra scolaires (Centres de loisirs sans hébergement), les tarifs ayant été augmentés en 2008, elle suggère de ne rien modifier dans ces périodes particulièrement difficiles pour les jeunes familles.

Activités périscolaires	Matin ou soir	<b>2,06 €</b>
	Matin et soir	<b>3,61 €</b>

Activités extrascolaires	<b>Pays Beaumontois</b>	<b>Extérieurs</b>
	Demi-journée : <b>5 €</b>	Demi-journée : <b>8 €</b>
	Journée avec repas ou demi-journée avec repas : <b>12 €</b>	Journée avec repas ou demi-journée avec repas : <b>17 €</b>

Garderie Saint-Avit-Sénieur	Matin ou soir	<b>2,06 €</b>
	Matin et soir	<b>3,61 €</b>

### Photocopies Maison de Pays :

Elle précise que le règlement sera revu dans l'année mais en attendant elle envisage de ne pas modifier les tarifs existants.

Nombre de photocopies	Document unique à photocopier en plusieurs exemplaires	Différents documents (travail plus lourd pour l'agent)
1 à 10	<b>0,20 € (coût à la feuille)</b>	<b>0,30 €</b>
11 à 24	<b>0,20 €</b>	<b>0,35 €</b>
Au-delà de 25	Duplicopieur	<b>0,40 €</b>

### Restauration scolaire de Beaumont :

Le tarif des repas de la cantine de BEAUMONT DU PERIGORD est de 2,50 € par repas et par enfant (école maternelle ou école élémentaire).

Le Conseil général augmente les tarifs des repas du collège généralement à la fin de l'année. Cette année, nous n'avons pas reçu à ce jour de modifications de tarifs.

### Transports scolaires

Ces tarifs sont fixés par le Conseil Général qui est l'organisateur principal. La CCPB qui est l'organisateur secondaire détermine une participation qui permet parfois de diminuer la part restant à la charge des familles...

Le conseil général devrait augmenter ses tarifs à la rentrée scolaire 2009 aussi en attendant le président propose de laisser les tarifs inchangés. Le secrétaire général va, à l'occasion du prochain budget, faire une étude du coût de ce service à la collectivité.

### Assainissement collectif

Les nouveaux tarifs ont été fixés lors de la dernière réunion.

### Assainissement non collectif

Les tarifs 2009 vont être revus avec les résultats du nouvel appel d'offres. Lors du prochain conseil, les tarifs de l'assainissement non collectif seront débattus.

### Taxe de séjour

Le président propose de laisser les tarifs tels qu'ils sont.

Tarifs par personne et par nuitée

- Gratuité pour les enfants de moins de 13 ans
- 0,30 € pour les campings
- 0,50 € pour toutes autres catégories d'hébergements

Exonérations :

- ⇒ Les enfants de moins de 13 ans
- ⇒ les bénéficiaires de l'aide sociale (invalides, RMIstes...)
- ⇒ Les mutilés blessés et malades par suite de faits de guerre
- ⇒ Les personnes qui travaillent momentanément dans le Pays Beaumontois
- ⇒ Les occupants à titre gratuit

Le conseil accepte les propositions du Président.

Dossiers présentés à la DGE (Dotation Globale d'Equipement)
---

La DGE est une importante dotation de l'Etat. Ses critères d'attributions sont :

- 1) Prise en compte du développement durable dans les opérations présentées.
- 2) Démarrage rapide du projet
- 3) Capacité financière du maître d'ouvrage à réaliser les travaux

Le montant de l'aide pour la communauté de communes est de 30%. Une majoration de 5 % est appliquée aux collectivités en Zone de Revitalisation Rurale

Des projets ont été présentés en 2008 qui n'ont pas été maintenus ou retenus. Nous pouvons en adressant une lettre avant le 31 Décembre renouveler notre demande pour 2009.

Il s'agit de :

- Etudes préalables pour l'aménagement des bourgs de Naussannes et de Montferrand du Pgd

Coût global : 11 960 € TTC

**DGE 35 % : 3 500 €**

- Aménagement du bourg de SAINT AVIT SENIEUR (1<sup>ère</sup> tranche)

Coût global : 348 669 € TTC

**DGE 35 % : 66 256 €**

- Aménagement du bourg de RAMPIEUX

Coût global : 200 555 € TTC

**DGE 35 % : 36 848 €**

La DGE peut recevoir aussi les dossiers

- la Maison des Services Publics

Coût global : 1 247 000 € TTC

**DGE 20 % : 249 400 €**

- et de l'assainissement de BAYAC

Le conseil accepte de présenter ces dossiers pour l'année 2009.

## Service d'Assainissement Non Collectif

Le marché concernant l'assainissement non collectif, suite aux informations qui ont été communiquées à la CCPB avant l'ouverture des plis, a été déclaré sans suite.

Un nouveau cahier des charges a été rédigé en tenant compte des évolutions de la législation.

Nombre indicatif d'installations à contrôler :

- Installations nouvelles : 120
- Installations litigieuses
  - o Ayant reçu un avis défavorable : 330
  - o Ayant reçu un avis favorable avec prescriptions : 480
- Installations soumises à avis préalable à la vente : 100

Durée du marché : 4 ans (du 1<sup>er</sup> février 2009 au 31 décembre 2012)

L'estimation du marché est de l'ordre de 170 000 € pour les 4 ans. Il s'agit donc bien d'un marché à procédure adaptée

Un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 16 Décembre dans le journal d'annonces légales SUD OUEST et avec un envoi à tous ceux qui avaient demandé un dossier au premier AAPC.

La réception des offres est prévue le Vendredi 9 Janvier à 12h.

La réunion de la cellule MAPA sera convoquée.

La commission d'assainissement se réunira ensuite sur proposition d'Eric VIERO pour examiner les cas des grosses installations d'assainissement.

## Marché des produits d'entretien

Pour le renouvellement des fournitures et des produits d'entretien pour les restaurants scolaires et autres locaux de la communauté de communes, un appel à concurrence a été lancé le 15 Octobre.

Ce marché est divisé en 4 lots :

Lot 1 : Hygiène – Protection Restauration  
montant minimum : 2 000 € HT / maximum 5 000 € HT

Lot 2 : Entretien des sols – des surfaces – désodorisants  
montant minimum : 1 500 € HT / maximum 5 000 € HT

Lot 3 : Hygiène du linge – Sacs poubelles - Articles de brosse et de ménage  
montant minimum : 1 500 € HT / maximum 5 000 € HT

Lot 4 : Ouate et essuyage – Savons – hygiène  
montant minimum : 2 000 € HT / maximum 5 000 € HT

La date limite des réponses était le 31 Octobre :

La cellule MAPA s'est réunie le 12 Décembre et a retenu les offres les moins-disantes c'est-à-dire à  
SO.DI.CO Z.A. Brive-Est – Route de Cosnac – 19100 BRIVE  
Groupe Pierre LE GOFF SUD OUEST 517 bd Alfred Daney 33042 BORDEAUX cedex

Lot 1 : Hygiène – Protection Restauration  
à SO.DI.CO. pour 2 821.38 € HT

Lot 2 : Entretien des sols – des surfaces – désodorisants  
à LE GOFF. pour 1 420.99 € HT

Lot 3 : Hygiène du linge – Sacs poubelles - Articles de brosse et de ménage  
à SO.DI.CO. pour 1 095.09 € HT

Lot 4 : Ouate et essuyage – Savons – hygiène  
à SO.DI.CO. pour 1 248.34 € HT

### Assistance à la mise à jour du site INTERNET et hébergement

Le contrat d'hébergement et de maintenance du site internet [www.pays-beaumontois.com](http://www.pays-beaumontois.com) avec la société OBIWANE représentée par Dominique Datcharry, arrive à terme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le montant de la prestation annuelle (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009) s'élève à 592 € HT soit 708,03 € TTC.

Un toilettage du site a été effectué et la CCPB fait maintenant les mises à jour.

Le conseil accepte de renouveler ce contrat d'hébergement du site INTERNET.

### Questions diverses

#### TELETHON

Le président laisse tout d'abord la parole à Pierre VALLERON qui exprime les remerciements du groupe TELETHON aux élus du Pays Beaumontois. L'implication de tous a permis de collecter la somme de 9 575 €. Il précise que tout s'est très bien déroulé au niveau de l'organisation mais qu'il faut être particulièrement vigilant avec les associations au niveau des assurances

#### Printemps de BASTIDES

Maryse BALSE explique que la communauté de communes vient de recevoir un dossier du CENTRE SOCIAL D'ICI ET D'AILLEURS. Il est prévu une manifestation à MOLIERES. Lors du montage du projet, Monsieur DANIEL avait précisé que cela était possible mais sans participation financière de la collectivité. Or dans le plan de financement prévisionnel, il est inscrit 2000 € à la charge de la CCPB.

Monsieur CHASTENET explique qu'il s'agit vraisemblablement d'un montage permettant la valorisation des apports de la commune de MOLIERES sous forme de prêt de salles, de matériel ou de main d'œuvre.

Il est convenu avec tous les élus que la Communauté adressera un courrier à l'association pour préciser que la CCPB n'apporte pas de contribution financière à la manifestation qui se déroulera à MOLIERES.

#### Cartes communales

Daniel SEGALA explique qu'il n'a pas reçu toutes les délibérations des communes visées par la Sous-Préfecture. Il demande à ce qu'elles lui parviennent pour pouvoir enclencher la suite.

#### Retard au niveau d'un circuit de ramassage scolaire

Un soir de la semaine passée, un car de l'entreprise BOULLET a connu un problème de mécanique et a dû être remplacé au dernier moment. Cela a occasionné un retard d'une heure environ dans les horaires de retour des enfants. Le maire de BAYAC demande à ce que les numéros de téléphone des responsables de la communauté de communes soient communiqués aux transporteurs afin qu'ensuite ils puissent aviser les familles.

Il est décidé de donner au transporteur par circuit de ramassage la liste des numéros des élus concernés.

La prochaine réunion est fixée au Samedi 24 Janvier 2009 à 9 H 00 à la Mairie de Beaumont du Périgord.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 10 h 10.*